



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à 20 h, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Pierre PAUMIER, M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, M Alain PROVOST, M Frédéric NIGEN, M Gérard TOUYON, Mme Valérie GUYOT.

ABSENTS EXCUSES : Mme Odile LEREBOURS, Mme Marianne MENY donne pouvoir à M. Nicolas DELAHAYE, M Daniel DELAUNAY donne pouvoir à M. Pierre PAUMIER, Mme Maud MAHLER donne pouvoir à Mme Véronique MARGUERITE, M Didier MAITREL donne pouvoir à M. Frédéric NIGEN.

M. Frédéric NIGEN est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. CONVENTION A L'ENTRETIEN DES RD 220 ET RD220A COMMUNE D'ANISY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différents travaux par la Commune et la Communauté de communes le long des routes départementales en agglomération, le Département leur confie l'entretien des dépendances sises le territoire de la commune d'Anisy le long des routes départementales 220 et 220A.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention pour définir les conditions dans lesquelles le Département confie l'entretien des dépendances du domaine public routier à la commune d'Anisy et à la Communauté de communes CŒUR DE NACRE le long des routes départementales 220 et 220A sur le territoire aggloméré.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention (en annexe) et autorise le Maire à la signer.

2. C2N RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Conformément à la réglementation en vigueur (article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

3. MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE ET DU PUITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Anisy envisage la réalisation de travaux de mise en lumière de l'église Saint Pierre en Leds RGB avec armoire de commande et du puits Chemin de Colomby.

Après études par le SDEC ENERGIE le montant estimatif de ces travaux s'élève à : 39 499,38€ HT soit 47 339,26€ TTC.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 27 649.57€ HT déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du département au titre de l'APCR à un taux de 50%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de mise en lumière de l'église Saint Pierre RGB et du puit.
- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au département au titre de l'APCR au taux le plus élevé possible.
- Dit que les crédits seront inscrits en section d'investissement, par fonds de concours, M14 compte 2041582/M 57 compte 204182.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à l'obtention des subventions.

4 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eau pluviale = curage de la Rue Principale et place du Calvaire effectué.

Rappel sur l'interdiction de se garer sur les trottoirs (problème récurrent au niveau de l'école).

Travaux Ecole : couverture terminée. Etape suivante : pose des menuiseries extérieures.

La séance est levée à 20h56